

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 22 mai 2006

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 12 mai 2006 s'est réuni le 22 mai 2006 à 19 H dans la Salle Polyvalente de Bizeneuille.

BIZENEUILLE	Bernard PANNINI Etienne LAZARO
LA CELLE	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
CHAMBLET	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
COLOMBIER	Gilles BOULICOT, excusé remplacé par Ghislaine FAVERAIS Jean -Pierre CHANIER
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND, excusée Claude RIBOULET, excusé
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET Paul LABOISSE
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY, excusé remplacé par Geneviève DURON
MALICORNE	André SAVY Jacky RIVIERE
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN, excusé remplacé par Jacqueline ANDIVON Marie – Alice BARRAUX, excusée Gilles MARTIN, excusé Guy THEVENET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET
VERNEIX	Guy PASSAT Raymond LIMOGESES

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mars 2006.
Etienne LAZARO est nommé secrétaire de séance.

1) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – FORMATION – CONVENTION AVEC LE CNFPT:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat avec le CNFPT relative aux formations payantes organisées par le C.N.F.P.T

2) **ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N°9 :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet d'avenant n°9 aux statuts de la Communauté de Communes visant à clarifier ses compétences après la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet et de solliciter l'avis des Conseils Municipaux des Communes de Bizeneuille, La Celle, Chamblet, Colombier, Commentry, Deneuille-les-Mines, Durdad-Larequille, Hyds, Malicorne, Nérises-Bains, Saint-Angel et Verneix sur le projet.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – PROJET DE DEVELOPPEMENT – MODIFICATION DU CONTRAT D'INTERCOMMUNALITÉ :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification par avenant du Contrat d'Intercommunalité, et d'autoriser le Président à solliciter l'accord du Conseil Général de l'Allier sur le projet d'avenant dans le cadre du Contrat d'Intercommunalité et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent. L'avenant prévoit de réaffecter de l'ensemble des crédits disponibles au profit de l'action n° III-3 intitulée « contrat éducatif local et création d'un CLSH ».

4) **AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDES D'AMENAGEMENT DE BOURGS ET D'ENTREES DE VILLE – MISSION DE CONDUITE D'ETUDES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir la proposition des services de la DDE pour une mission de conduite d'étude concernant l'aménagement du bourg de Verneix, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec la DDE.

5) **AMENAGEMENT DE L'ESPACE – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – AVENANT A LA CONVENTION :**

DOSSIER RETIRE

6) **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – CHEMINS DE RANDONNÉES– CONVENTION OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (pour : 25, contre : 1) d'approuver les projets de circuits proposés et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ONF afin de formaliser le parcours de la Commune de Deneuille-les-Mines qui passe par la forêt domaniale de la Suave gérée par l'Office National des Forêts.

Jean Pierre Chanier s'oppose au fait que l'entretien et la mise en sécurité du sentier seront à la charge de la Communauté de Communes, alors que la convention stipule que les personnels de l'ONF et les ayants droit de cet établissement se gardent le droit d'utiliser le sentier et que par conséquent ils risquent de le détériorer.

Gérard Paquet et Paul Laboisie font remarquer que les gros engins ne peuvent emprunter ce sentier.

7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ELABORATION D'UN PLAN DE REAMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DU CAMPUS DE LA BRANDE – CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la phase 2 de l'étude pour la réalisation d'un Plan de réaménagement et de développement du Campus de la Brande, d'approuver le choix de la procédure Z.A.C, et d'autoriser le Président à signer le contrat avec BGN.

8) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – MODIFICATION DU LOYER DE LA CELLULE 7 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter le principe de réduction de 60 euros du montant du loyer pour la location par un même locataire d'un deuxième lot de l'Hôtel d'entreprises, d'approuver le montant du loyer du lot n°7 à 437 € HT, et d'autoriser le Président à signer les baux et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Monsieur le Président annonce qu'il reste 2 locaux disponibles : 1 local artisanal et 1 bureau. L'inauguration de l'Hôtel d'entreprises aura lieu le Lundi 19 juin 2006 à 17H00.

9) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT N°8:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de construction de l'Hôtel d'entreprises – lot n°8.

10) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE DE PROXIMITE A CHAMBLET – MARCHES DE TRAVAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Directeur Général de l'OPAC à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur le Président précise que la délégation de maîtrise d'ouvrage étant déléguée à l'OPAC, c'est le directeur général de l'OPAC qui signe les marchés de travaux.

11) ACTION SOCIALE – CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE –PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement, d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offres sur le projet de dossier de consultation des entreprises, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter pour le financement de ce projet des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général, d'accepter l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Directeur Général de l'Opac à signer l'avenant correspondant, et d'autoriser Monsieur le Directeur Général de l'Opac à signer les marchés de travaux des entreprises à l'issue de la procédure d'appel d'offres,

Monsieur le Président précise que le terrain est situé au lieu-dit « Forêt Ouest » situé à la sortie de Commentry, route de Colombier. Il s'agit d'une aire de 15 emplacements, soit 30 places. Il rappelle que le coût de l'aménagement d'une aire d'accueil sur l'ancien terrain aurait été multiplié par 3, sans que les subventions, elles, ne le soient puisqu'il s'agit de montants forfaitaires.

Marie-Christine Froëlhly pose la question de la gestion de l'aire d'accueil. Monsieur le Président propose que la 3^{ème} commission « Urbanisme-Logement-Environnement » se charge de réfléchir sur cette question.

12) ACTION SOCIALE – CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la proposition de l'OPAC de Commentry pour une mission de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), et autorise Monsieur le Président à signer la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage à l'O.P.A.C de Commentry.

Il est précisé à la demande de Annie Laville que le montant des honoraires sera fixé au niveau de l'APD. Monsieur le Président rappelle que 2 groupes de travail ont été créés et que l'un d'eux travaille sur le choix du terrain.

13) ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL / RAM – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver de manière générale l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur du centre Multi Accueil.

Les modifications principales concernent notamment :

- explication de la différence entre l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence ;
- modification des jours et horaires d'ouverture et de fermeture ;
- introduction d'un article détaillant le personnel et les stagiaires ;
- point sur les vaccins obligatoires.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Monsieur le Président :

- fait part de la demande du boulanger de la commune de Saint-Angel pour l'implantation d'un panneau annonçant son activité sur la zone de la Croix de Fragne. Les délégués communautaires ont refusé cette demande, craignant par la suite l'afflux de demandes similaires.
- Propose à l'assemblée de participer aux réunions suivantes : le 13/06/2006 à Vichy sur la BD ortho et parcellaires organisée par IGN, le 06/06/2006 sur la formation professionnelle organisée par le Conseil Régional, le 01/06/2006 aura lieu la présentation d'une plaquette pour aider à l'intégration du concept de développement durable à l'échelle des bourgs et leur bassin d'attraction.

❖ Etienne Lazaro, Président de l'Association Intercommunale des artisans et commerçants, fait un point sur l'association

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.